

Union européenne : stop ou

Le débat sur l'avenir de l'UE ainsi que sur l'opportunité d'en sortir commence à s'ouvrir à gauche et au-delà. Nous avons déjà présenté les idées des partisans d'une sortie de l'Union (*lire Ensemble ! n°94*). Nous présentons, ici, les points de vue des partisans de réformes.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Dix ans de stagnation économique, la croissance des inégalités, la « crise grecque » qui a culminé politiquement en juillet 2015, et enfin le résultat favorable au Brexit du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne, en juin 2016, ont ouvert un nouvel espace pour une critique radicale de l'UE. Dans la première partie de cet article (1), nous avons esquissé une présentation des thèses de partisans (de gauche) d'une sortie de l'UE : selon ceux-ci, l'UE est une construction juridique irréformable, coupée des peuples et anti-démocratique, qui impose aux citoyens des Etats membres des politiques néolibérales (ou plus exactement ordolibérales) dans tous les domaines (monnaie, commerce, budget, fiscalité, entreprises publiques, salaires...). Mais quels points de vue et propositions les partisans de réformes de l'UE défendent-ils ? Leurs propositions sont-elles pertinentes par rapport aux critiques de l'UE que nous avons présentées ? Le panorama

de la vision de l'orientation souhaitable d'une réforme de l'UE développée dans l'ouvrage de Jean-Pascal Labille et alii, *Ceci n'est pas une crise* (2015), est emblématique de celle qui sous-tend les positions d'une large partie de l'establishment des partis politiques des gouvernements européens. Dans cette publication, qui se présente comme le manifeste d'une fondation du même nom (2), on retrouve des signataires politiques belges de « haut niveau », issus des principaux partis : Jean-Pascal Labille (secrétaire général de l'Union nationale des mutualités socialistes, ex-ministre fédéral PS), Philippe-Busquin (ex-président du PS et ex-commissaire européen), Philippe Maystadt (ex-ministre des Finances, ex-directeur de la Banque européenne d'investissement, cdH), Louis Michel (ex-vice-Premier ministre, ex-commissaire européen, MR), ainsi que Monica Frassoni, (co-présidente du Parti vert européen, ex-députée européenne élue sur une liste Ecolo, ex-coprésidente du groupe Verts/ALE).

de Belgique), Eric Domb (fondateur et président de Pairi Daiza, ex-président de l'Union wallonne des entreprises), Jan Goossens (ex-directeur du KVS), Pierre Kroll (caricaturiste), Philippe Lallemand (CEO Ethias). Enfin, la fondation auquel ce livre sert de manifeste annonce également qu'une série d'institutions en sont « partenaires » dont P&V assurances, la Fondation Roi Baudouin, Ethias, Pwc, Euro-Parking, Mithra pharmaceutical, Solidaris, Proximus, Sfpifim, l'Institut André Cools... Quelles sont donc les thèses qui peuvent être signées par un aussi large panel et bénéficier d'un tel soutien ?

Les ouverts contre les fermés

Les auteurs indiquent que : « Ceci n'est pas une crise. Nous vivons, en effet, une prodigieuse mutation sociétale, nous sommes à une bifurcation historique. » De quoi s'agit-il ? Ceux-ci précisent : « Toute société est toujours régie par un conflit majeur entre deux acteurs qui sont en lutte par rapport à un enjeu (peuple/aristocratie, classe ouvrière/propriétaires des moyens de production, etc.). Un des constats majeurs est qu'au sein de cette mutation sociétale, les acteurs qui étaient ceux du changement dans les sociétés que nous quittons semblent avoir tout simplement disparu. La classe ouvrière a perdu de sa force d'antan et n'est plus un acteur fondamental de l'histoire intervenant sur les grandes orientations du XXIe siècle. (...) Chaque période a connu une fracture majeure – catholicisme versus laïcité, royauté versus république, socialisme versus libéralisme, etc. – celle d'aujourd'hui se concentre clairement sur une opposition entre « ouverture » et « fermeture », au monde et aux autres. Concrètement, ce schéma de pensée

Pour les auteurs de *Ceci n'est pas une crise*, le fédéralisme européen serait en soi une valeur suprême, et son rejet « par les extrêmes de tous bords » serait un signe de repli xénophobe.

dressé ci-dessous porte essentiellement sur les positions avancées par les partis politiques belges francophones. La position en la matière de la gauche radicale émergente, incarnée en Belgique par le PTB, fera l'objet d'un examen spécifique dans le prochain numéro de cette revue.

Le « manifeste » est également signé par des personnalités de la « société civile » plus ou moins en vue et marquées politiquement : Grégor Chapelle (DG Actiris), Bruno Colmant (économiste, ex-directeur de cabinet de Didier Reynders), Eric De Beukelaer (ex-porte-parole des évêques

encore ?

peut être illustré par le tableau qui suit (*lire l'extrait publié ci-contre*) : Ouverture : Le monde, le cosmopolitisme, le métissage culturel, l'élite politique, médiatique, universaliste, l'Europe. Fermeture : La nation, le repli ethno-régionaliste, le vrai peuple, pur, ancestral, le peuple d'en bas qui rejette les politiques, la sortie de l'euro/de l'Europe. Cette fracture traverse la gauche et la droite. » (3) Les auteurs posent leur diagnostic : « Rien ne sert de dénoncer et de faire

de ses valeurs, de ses projets ». (6) Pour ces auteurs, donc, il n'est pas nécessaire de procéder à une analyse approfondie de l'Union européenne, des traités qui la constituent, des politiques menées, etc. Le problème actuel des peuples européens résiderait dans les souverainetés nationales, et la solution serait de doter les institutions de l'Union européenne de plus larges pouvoirs dans le domaine socio-économique et en matière de défense. Selon eux, il n'est point besoin d'étayer leur position, puisque le fédéralisme européen serait en soi une valeur suprême, que son rejet « par les extrêmes de tous bords » serait un signe de repli xénophobe et, enfin, que l'ensemble des familles politiques (qu'ils jugent) démocratiques se rejoignent pour soutenir ce projet (*lire l'encadré ci-dessous*).

auteurs de *Ceci n'est pas une crise* n'en est pas moins dominante, avec des nuances, dans l'establishment politique européen. Elle converge largement avec les propositions détaillées de réformes de l'Union européenne formulées dans la résolution adoptée à ce sujet le 16 février 2017 par le Parlement européen (PE), sur proposition de Guy Verhofstadt (président du groupe libéral au sein du PE – ALDE) (7), et qui s'inscrivent dans le prolongement des thèses présentées dans son dernier livre *Le mal européen* (2016), préfacé par Daniel Cohn-Bendit, Coprésident du groupe Verts/ALE au PE de 2002 à 2014).

Cette résolution sur « les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne » proposée par Guy Verhofstadt a été adoptée au Parlement européen avec le soutien des groupes démocrate-chrétien (PPE), socialiste (S&D), libéral (ALDE) et vert (Greens/EFA) selon un vote qui a ramené 283 voix pour (45%), 269 voix contre (42%) et 83 abstentions (13%) (8).

Le plan pour l'évolution de l'Union européenne promu par Guy Verhofstadt et soutenu par une majorité (relative) des parlementaires européens propose d'avancer dans la direction d'un fédéralisme politique accru, en particulier dans le domaine économique, et sans remise en cause des orientations structur-

Le consensus européeniste au PE

Pour caricaturale qu'elle soit dans son expression, la vision globale développée par les

Concrètement, ce schéma de pensée peut être illustré par le tableau qui suit :

OUVERTURE	FERMETURE
Le monde	La nation
Le cosmopolitisme	Le repli ethno-régionaliste
Le métissage culturel	Le vrai peuple, pur, ancestral
L'élite politique, médiatique, universaliste	Le peuple « d'en bas », qui rejette les politiques
L'Europe	La sortie de l'euro/de l'Europe

des incantations à l'«Europe sociale». Si elle n'existe pas, c'est parce que les gouvernements nationaux n'ont pas voulu donner à l'Union européenne de véritables compétences en matière sociale. » (4) et formulent leur vision d'avenir pour l'UE : « L'Europe pourra devenir un «fédéralisme de fédéralisme». Chaque échelon aura sa zone de compétences. A l'échelon le plus proche du terrain, les attributions de la culture (des cultures) et de l'enseignement. A un niveau intermédiaire : les forces de l'ordre, la justice, etc. A l'échelon le plus élevé, la définition des politiques financières, économiques, fiscales, celles de la politique étrangère et de la défense... » (5) En guise de conclusion, ils indiquent qu'ils ont « soif d'Europe » et qu'il « s'agit de (re)créer un désir d'appartenance à l'Europe, de fierté

UN LARGE SOUTIEN PARLEMENTAIRE À L'EUROPE NÉOLIBÉRALE

19 mai 2005. Vote à la Chambre du projet de loi portant assentiment au traité établissant une Constitution pour l'Europe. Adopté par 118 voix pour, 18 contre (extrême droite, Vlaams Belang) et 1 abstention (Zoé Génot).

10 avril 2008. Vote à la Chambre du projet de loi portant assentiment au Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté. Adopté par 116 voix pour, 18 contre (extrême droite, Vlaams Belang) et 7 abstentions (Liste Dedeker, Zoé Génot, Wouter De Vriendt).

20 juin 2013. Vote à la Chambre du projet de loi portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. Adopté par 111 pour, 23 contre (extrême droite, Vlaams Belang, ECOLO, Groen) et 0 abstention.

23 avril 2015. Vote à la Chambre du projet de loi portant assentiment à l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine. Adopté par 102 pour, 17 contre (SPA, PTB, Vlaams Belang) et 19 abstentions (PS, Muriel Gerken).

⇒ rellement néolibérales / ordolibérales de l'UE.

Il s'agit d'abord de réaffirmer la reconnaissance de l'objectif fédéraliste d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe » (article 1^{er} du traité UE) (9). Pour avancer dans cette direction, il est proposé de diminuer le caractère intergouvernemental de l'UE au profit d'un approche fédérale intégrée. Cela passerait notamment par l'aban-

don de la zone euro à besoin, et soit dotée d'un Trésor et d'un budget à la hauteur des missions qui lui sont attribuées ». (11) Tout en demandant « l'intégration du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (le « pacte budgétaire ») dans le cadre juridique de l'Union et l'introduction du Mécanisme européen de stabilité et du Fonds de résolution unique dans le droit de l'Union ». (12) La résolution demande en sus

encore bien des réformes à faire. La comparaison des régimes des retraites allemands et néerlandais est éclairante à ce sujet. Le système néerlandais repose largement sur une capitalisation collective, contrairement au régime allemand, qui fonctionne sur le principe de la répartition. Par conséquent, les Néerlandais sont en mesure de verser des pensions plus élevées même à un âge plus précoce et de conserver un système financièrement et démographiquement sain.

Le code de convergence aura pour but de faire converger le système allemand vers le néerlandais, et non l'inverse. » (15) Le chef de file des libéraux au Parlement européen indique déjà le type de sanctions qu'il

On ne trouve dans la résolution présentée par Verhofstadt aucune trace d'une volonté de permettre au Parlement européen d'exercer un rôle de direction politique autre que symbolique.

don de la plupart des dispositions conditionnant l'adoption de mesures législatives ou de décisions européennes à des accords unanimes des Etats membres. Philippe Huberdeau (conseiller des Affaires étrangères et administrateur à la Commission européenne) explicite dans son dernier livre l'enjeu de ce transfert de souveraineté : « L'approbation unanime des gouvernements et des Parlements des Vingt-Huit peut aboutir à un paradoxe démocratique, i.e. la capture de la décision par une infime minorité de la population européenne. [...] En 2016, le processus de conclusion de l'accord économique global entre l'UE et le Canada a failli être bloqué par la seule opposition du gouvernement de la Région wallonne soumis à la pression du Parti du Travail de Belgique d'extrême gauche. Dans [cet] exemple, la gouvernance européenne s'avère un parfait cas d'application du phénomène selon lequel une « minorité intolérante » peut imposer sa volonté à la majorité, autrement dit, une « dictature des minorités ». » (10)

Un gouvernement économique européen

La résolution explicite également la façon dont la majorité des députés qui l'ont soutenue conçoit les nouveaux pouvoirs confiés à l'UE et leur organisation. Il faudrait que « la Commission devienne un véritable gouvernement, responsable devant le Parlement et en mesure de définir et d'appliquer les politiques budgétaire et macroéconomique communes

« d'adopter un «code de convergence» (...) fixant des objectifs de convergence (par exemple en matière de fiscalité, de marché du travail, d'investissements, de productivité, de cohésion sociale, ainsi que de capacités publiques dans les domaines de l'administration et de la bonne gouvernance) » et « insiste sur le fait que, dans le cadre de cette gouvernance économique, le respect du code de convergence devrait conditionner la participation pleine et entière à la capacité budgétaire de la zone euro ». (13)

Dans le livre qu'il a publié quelques mois avant, Guy Verhostadt détaille la façon dont il conçoit ce « gouvernement de la zone euro » ainsi que le « code de convergence » que celui-ci devrait faire appliquer : le « code formulerait des objectifs de politique économique et énoncerait les critères auxquels les Etats membres doivent satisfaire dans tous les domaines politiques essentiels à la compétitivité de l'économie et à la santé de l'euro, à savoir le marché de l'emploi, la fiscalité, le régime des retraites, l'innovation et la recherche scientifique ». (14) Par exemple, ce code « stipulerait les conditions auxquelles les régimes de retraites de chaque Etat membre devraient satisfaire, afin d'éviter de nouveaux déséquilibres et la nécessité qu'un pays doive venir en soutien à un autre ». Verhofstadt poursuit : « Il est évident qu'en Europe, certains régimes correspondent aisément à ces critères, tandis que d'autres ont

prévoit en cas de non-respect de ce code : « Seuls les pays respectant les critères du code pourraient accéder au régime des euro-obligations. Ceux qui enfreignent le code ne seraient pas à proprement sanctionnés. Mais ceux qui le respectent bénéficieraient d'une charge d'intérêt inférieure. » (16) Il s'agirait donc de renforcer le cadrage économique néolibéral /ordo-libéral réalisé au niveau de l'UE, avec des menaces européennes de fermeture du crédit et de mise en banqueroute des systèmes financiers des Etats-membres en cas de refus par ceux-ci de l'application des réformes économiques imposées, selon un modèle qui a notamment été expérimenté en Grèce.

Une armée européenne

Un autre axe important du projet de réforme de l'UE porté par Guy Verhofstadt est de créer une politique de défense et une armée européenne susceptible d'être engagée militairement au nom et sur décision de l'UE. La résolution du Parlement dispose à cet égard que « la politique de défense de l'Union européenne devrait être renforcée (...) en permettant à l'Union d'agir de manière autonome dans des opérations à l'étranger, principalement en vue de stabiliser son voisinage ». (17) Celui-ci précise à cet égard que « la discorde provoquée par l'invasion américaine en Irak et l'irrésolution mortelle de l'Europe concernant les provocations russes en Ukraine m'ont appris que nous ne jouerons jamais un rôle géopolitique



significatif si nous ne réussissons pas à mettre en place rapidement une communauté européenne de défense » (18) et il estime que « ce que nous faisons pour la côte somalienne (NDLR : le déploiement de forces militaires européennes/Eunavfor pour lutter contre la piraterie), nous devons le faire au Mali, en Libye, en Syrie et en Ukraine ». (19)

Un droit d'initiative législative du PE

La résolution entend par ailleurs renforcer l'apparence démocratique de l'UE et de son « Parlement ». Elle propose, par exemple, que « les deux chambres de la branche législative de l'Union, à savoir le Conseil et en particulier le Parlement, en tant que seule institution directement élue par les citoyens, obtiennent le droit d'initiative législative, sans préjudice de la prérogative législative de base de la Commission » (20) ou encore que les « partis politiques européens » puissent présenter « leur candidat chef de file au poste de président de l'exécutif européen » en tant que « candidats officiels dans tous les Etat membres ». (21)

Les réformes de l'UE seraient à ce point profitables aux peuples des Etats membres qu'elles devraient, au besoin, leur être imposées contre leur volonté !

Notons donc, qu'à certaines conditions, des parlementaires pourraient être autorisés à déposer une proposition législative... mais toutefois « sans préjudice de la prérogative législative de base de la Commission ». Huberdeau donne une interprétation de ce que signifie cette réserve relative au maintien du monopole législatif de la Commission : « Afin de préserver la place de la Commission dans le triangle institutionnel, seules les propositions d'actes législatifs du PE ayant l'approbation de celle-ci pourraient être adoptées par le Conseil à une majorité qualifiée. » (22) Les parlementaires européens gagneraient dès lors le droit de déposer des actes législatifs sans l'aval préalable de la Commission... mais ceux-ci ne pourraient être validés que moyennant l'approbation de la

Commission ou celle de l'unanimité des Etats membres. Plus globalement, Vauchez, Piketty et alii, qui imaginent quant à eux la création d'un « Parlement de la zone euro » relèvent que, « pour éviter un Parlement croupion qui soit placé devant le fait accompli ou qui se contente d'être une chambre d'enregistrement de diagnostics posés et de décisions prises ailleurs, il faut donner à cette Assemblée la capacité de participer pleinement au pilotage de la zone euro. Cela suppose qu'elle puisse peser effectivement sur l'agenda politique : en coproduisant l'ordre du jour des Sommets de la zone euro et le programme semestriel de travail de l'Eurogroupe (...) ». (23) On constate que, malgré le fait que le PE ait été, depuis sa constitution en 1979, un fidèle auxiliaire « démocratique »



COMPOSITION POLITIQUE DU PARLEMENT EUROPÉEN (2014 - 2019)

Les 751 sièges de députés se répartissent en :

PPE : 216 députés du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens : CD&V, CDH, Les Républicains, Forza Italia...), 28,71 %

S&D : 190 députés de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen (PS, SPA, SPD, PD...), 25,16 %

ECR : 74 députés du groupe des Conservateurs et Réformistes européens (NVA. Conservateurs UK..), 9,85 %

ALDE : 68 députés du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (MR, VLD...), 9,05 %

GUE : 52 députés de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (Syriza, Podemos, FI, PCF Die Linke...), 6,92 %

Verts/EFA : 51 députés du groupe des Verts/Alliance libre européenne (Ecolo, Verts allemands...), 6,79 %

EFDD : 45 députés du Groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (UKIP, Mouvement 5 étoiles...), 5,59 %

ENL : 37 députés du groupe Europe des Nations et des Libertés (VB, FN...), 5,33 %

NI : 18 députés non-inscrits dans un groupe ; 2,53 %

⇒ tique » des politiques anti-sociales et anti-démocratiques de l'UE, on ne trouve dans la résolution présentée par Verhofstadt aucune trace d'une volonté de lui permettre d'exercer un rôle de direction politique autre que symbolique.

Enfin, par cette résolution, le PE a émis le vœu qu'à l'avenir, les traités européens puissent être modifiés sans l'aval de l'ensemble des gouvernements, Parlements ou peuples des pays membres. Il se dit convaincu que « la procédure actuelle de ratification des traités est trop rigide pour convenir à une structure supranationale comme l'Union européenne » et « propose de permettre l'entrée

de l'UE seraient apparemment à ce point profitables aux peuples des Etats membres qu'elles devraient, au besoin, leur être imposées contre la volonté qu'ils expriment par référendum ou qu'exprime leur parlement ou leur gouvernement !

Un soutien parlementaire majoritaire mais mitigé

L'adoption de cette résolution au PE ne doit pas être prise à la légère, ni surestimée dans sa portée. En effet, l'examen détaillé des votes (*lire l'encadré 81*) révèle qu'elle ne dispose que du soutien d'une majorité relative très courte des députés présents. En outre, elle n'est pas soutenue par une majorité des députés du premier

des Pays-Bas, du Danemark et de la Suède, tandis que le soutien est à peine majoritaire parmi les députés des deuxième (France) et troisième (Italie) économies de la zone euro. Ce vote favorable au Parlement européen ne signifie nullement qu'il existe un peuple européen qui adhère à ce projet, ni même qu'il y ait une convergence suffisante d'adhésions populaires dans les pays membres pour qu'il puisse être mis en œuvre. 99 % de la population européenne ignore l'adoption de cette résolution, et aucun véritable débat public n'a eu lieu à ce sujet au sein des populations. Le débat parlementaire en séance plénière, groupé avec la discussion de deux résolutions parallèles, a duré moins de trois heures et n'a donné lieu à aucune véritable discussion en séance. Le citoyen européen intéressé ne pourra par ailleurs pas consulter un compte-rendu intégral de ce débat parlementaire entièrement dans sa langue, mais seulement un compte-rendu rédigé dans les 24 langues de l'UE, selon les origines des différents députés qui se sont succédé à la tribune, seule la vidéo de la séance parlementaire offre une traduction du débat (25). Jean-Luc Mélenchon (FI), note à propos du PE, où il siégeait à ce moment, que « le Parlement européen vote sur un nombre impressionnant de textes européens, rapports, résolutions. Il les vote à la chaîne plus qu'il ne les discute vraiment ». En particulier au sujet de cette résolution, il indique que « l'UE court à sa perte et elle choisit de le faire tête baissée. Ce rapport veut jeter les bases d'un nouveau Traité. Sur le plan institutionnel, le fédéralisme du Traité constitutionnel de 2005 n'en est qu'une pâle esquisse. (...) Sur le fond politique, c'est les « règles d'or » (TSCG, 2 pack etc.) adoptées ces dernières années que le rapport veut ici graver dans le marbre des Traités. Dans un grand « code de convergence » pour tous. Et réformes structurelles pour tous. (...) Je vote contre cette intégration forcée qui veut juguler encore davantage nos démocraties, l'intérêt des peuples et de nos économies au profit de mythes libéraux absurdes ». (26) La Commission européenne est apparemment loin de considérer ce vote du PE comme un projet à discuter par priorité et a pour sa part multiplié ces derniers mois l'élaboration de projets de réformes de l'UE et de ses institutions, rendant ainsi ce débat encore moins lisible

Aucun des scénarios proposés ne prévoit de remettre en cause le caractère structurellement néolibéral / ordolibéral de l'Union européenne, bien au contraire.

en vigueur des modifications apportées aux traités après un référendum paneuropéen ou après ratification par une majorité qualifiée de quatre cinquièmes des Etats membres, une fois obtenue l'approbation du Parlement européen ». (24) Les réformes

groupe parlementaire (les « démocrates-chrétiens » du PPE), et n'est soutenue que par deux tiers des députés du groupe « socialiste et démocrate ». La répartition nationale des votes révèle qu'elle est massivement rejetée notamment par les députés

pour les citoyens. Ceux-ci ont notamment été formulés en mars 2017 dans son *Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe* qui présente ses « réflexions et scénarios pour l'EU-27 à l'horizon 2025 » (27), dont la publication a été suivie d'un fatras de « documents de réflexion » : « sur la dimension sociale de l'Europe », « sur la maîtrise de la

posent ou s'écartent de celles adoptées par le Parlement européen. Celui-ci propose ainsi d'avancer « vers une Europe plus intégrée avec un nombre restreint de pays », rassemblant « les pays qui partagent notre vision d'une Europe sociale, d'une Europe de l'intérêt général, d'une Europe des citoyens ». (29) ou encore d'adopter

Le lecteur du dernier livre d'Elio Di Rupo y chercherait en vain la moindre réflexion critique sur son positionnement européen.

mondialisation », « sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire », « sur l'avenir de la défense européenne », « sur l'avenir des finances de l'UE »... Ce livre blanc lui-même examine cinq scénarios d'avenir pour l'UE : « s'inscrire dans la continuité », « rien d'autre que le marché unique », « ceux qui veulent plus font plus », « faire moins mais de façon plus efficace » et « faire beaucoup plus ensemble ». Discuter dans le détail les considérations jargonantes contenues dans ce livre et ces documents de la Commission européenne serait fastidieux. Celui qui en prendra le temps constatera qu'aucun des scénarios proposés ne prévoit de remettre en cause le caractère structurellement néolibéral/ordolibéral de l'Union européenne, bien au contraire.

L'Europe sociale de Di Rupo

Il est significatif, par contre, de relever que les trois députés européens du Parti socialiste qui ont participé au vote de la résolution présentée par Guy Verhofstadt (c'est-à-dire Hugues Bayet, Marc Tarabella et Maria Arena) n'ont pas suivi la consigne de vote favorable donnée par leur groupe parlementaire européen, mais se sont abstenus. En effet, si certaines dispositions de cette résolution rejoignent les propositions relatives à l'UE présentées par le président du PS dans son récent livre programmatique (28) (comme par exemple le fait de « conférer un pouvoir d'initiative » législative au Parlement européen ou l'élection directe du président de la Commission), sur d'autres points, les propositions d'Elio Di Rupo s'op-

« un protocole social, tel que demandé par la Confédération européenne des syndicats (CES) » qui devrait être « joint aux traités pour réaffirmer une fois pour toutes que les droits sociaux fondamentaux prévalent sur les libertés économiques et qu'ils doivent être respectés ». (30) Il est remarquable de noter que ces vagues idées relatives à une Union européenne plus sociale, quitte à être plus restreinte dans son extension, ne sont pas vraiment neuves pour le parti d'Elio Di Rupo. Le « projet du PS » rédigé en 2003 indiquait déjà qu'il entendait « se battre » pour « renforcer les objectifs sociaux de l'intégration européenne pour qu'ils incluent notamment de hauts niveaux de protection sociale et de santé publique, le relèvement des niveaux de vie (...) » (31) ou encore que « si d'aventure la réforme de l'Union s'avérait un échec, le PS considère qu'une Europe à deux vitesses est envisageable ». (32) Quatorze années plus tard, après que son parti ait entretemps pleinement soutenu le projet néolibéral de Constitution européenne (*lire l'encadré en p. 77*) ainsi que, avec plus ou moins d'enthousiasme, la mise en place d'un carcan austéritaire européen sur les finances publiques des États membres, le lecteur du dernier livre d'Elio Di Rupo y chercherait en vain la moindre réflexion critique sur son positionnement européen. Il s'agit toujours de promettre pour demain une Europe sociale tout en construisant dans les faits une Europe antisociale, sans jamais faire le bilan de l'action politique menée ni, *a fortiori*, indiquer les raisons pour lesquelles les promesses fallacieuses d'hier seraient tenues demain. L'auteur



Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne

Résultat global du vote de la résolution :

Pour :	283	(45%)
Contre :	269	(42%)
Abstentions :	83	(13%)

Résultat par groupe politique :

	Pour	Contre	Abstention
PPE	88	56	41
S&D	111	30	32
ECR	0	59	2
ALDE/ADLE	46	11	4
GUE-NGL	0	42	1
Verts/EFA	37	3	3
EFDD	0	19	0
ENL	0	36	0
NI	1	13	0

Résultat par pays (extrait)

Allemagne	51	19	11
Belgique	11	5	3
Danemark	2	8	1
Espagne	37	9	0
France	32	31	3
Italie	26	23	10
Luxembourg	6	0	0
Pays-Bas	6	15	0
Suède	2	12	4

Résultat par groupe politique pour le Belgique

11 pour :	CD&V, VLD, MR, CdH, Ecolo, Groen.
5 contre :	NVA, VB
3 abstentions :	PS

rend pourtant lucidement compte de son expérience concrète des institutions de l'UE lorsqu'il était Premier ministre, ainsi que de leur brutalité néolibérale et de son impuissance à infléchir leur politique en un sens progressiste : « Ce qui m'a le plus marqué, quand je me suis assis pour la première fois en tant que Premier ministre à la table du conseil européen, le 8 décembre 2011, c'est la soif d'austérité qui régnait parmi mes collègues et les représentants des institutions européennes. Selon eux, il fallait à tout prix corseter les États membres. Les contraindre au sacrifice. (...) Dès ma première participation à un Sommet européen, j'ai compris que je ferais face à un

Paul Magnette est un des rares responsables politique d'un parti de gouvernement prêt à porter un regard lucide sur certaines fautes de son courant politique et sur l'avenir probable de l'UE.

⇒ bloc idéologique d'une hostilité et d'une brutalité que je n'avais jamais rencontrée auparavant. J'ai tenté de corriger les dérives (NDLR : du Traité européen, qui impose une gouvernance budgétaire austéritaire) et d'atténuer certaines contraintes. Mes collègues européens s'y sont opposés. » (33) Force est de constater que le président du PS est apparemment incapable de tirer des conclusions et un enseignement de ses propres expériences.

A l'image des gains à la loterie, la promesse de l'avènement d'une « Europe sociale » est réitérée aux citoyens européens avec la même régularité qu'elle est déçue. Le dernier épisode en est la « proclamation d'un socle européen de droits sociaux », intervenue lors du sommet du 17 novembre 2017. En effet, à l'examen du texte proclamé (34), force est de constater qu'il est l'inverse de ce qu'il prétend. Non seulement il ne contient aucun droit, étant dépourvu de toute portée juridique, mais il présente des revendications patronales (flexibilité, adaptabilité...) comme des droits des travailleurs. En matière de chômage, par exemple, il indique que les allocations devraient être basses (« Ces prestations ne doivent pas avoir un effet dissuasif pour un retour rapide à l'emploi ») et d'une durée limitée (« une durée raisonnable, en fonction de leurs cotisations »)... Tout cela au nom du progrès social européen... Jean-Luc Mélenchon (FI) note à cet égard : « Europe sociale : la farce continue (...) ce bout de papier est en-deçà des droits garantis par la charte sociale du Conseil de l'Europe ou par les Constitutions nationales. (...) Si ce texte devait servir de support à de nouvelles politiques européennes, cela constituerait donc un recul de plus pour les peuples européens. » (35)

Désintégration politique et réveil civique

Au sein du PS, les analyses de Paul Magnette, ex-ministre-président wallon mais aussi professeur de sciences politique (ULB, Sc Politiques Paris) et auteur d'une dizaine de livres dédiés

à l'étude de l'Union européenne, méritent une attention particulière. Rompant avec les promesses démagogiques, il admet que la réalisation d'une Europe fédérale et sociale, *a fortiori* à 27 ou 28 pays membres, est un leurre. Il indique ainsi que « l'Union n'est pas et n'a pas vocation à devenir un Etat », et que « la diversité des sociétés qui la composent est telle qu'il est illusoire d'envisager la formation d'un "peuple" européen. Les citoyens se définissent principalement par leur identité nationale, et l'union n'a ni l'ambition ni les moyens de former une nation qui les englobe. (...) Le gouvernement majoritaire et l'alternance, règles d'or du régime parlementaire, supposent que les acteurs et les citoyens acceptent d'être minorisés ou relégués dans l'opposition ; ce qui requiert un sentiment de communauté plus fort que les divisions politiques. Dans le régime actuel de l'union, les règles qui protègent et consolident l'identité des Etats s'opposent à cette évolution vers le règne de la majorité et obligent à chercher une autre forme de structuration politique ». (36) Il poursuit, concernant l'idée d'Europe sociale :

« L'Europe n'est pas, et ne peut pas être, un Etat providence. Son maigre budget l'empêche de conduire de véritables politiques de redistribution (...) L'attachement viscéral de ses Etats à leurs prérogatives fiscales ainsi qu'aux philosophies de l'économie et de la solidarité qu'elles incarnent, rend impossible, pour l'avenir prévisible, la mise en place de mécanismes de solidarité au-delà des frontières. (...) Former un Etat providence européen n'équivaudrait pas à créer de telles politiques, mais à les déplacer. Or chacun des régimes fiscaux et de sécurité sociale résume une certaine conception de l'égalité, profondément enracinée dans le substrat des nations. Harmoniser ces règles ou déplacer les lieux de la redistribution des richesses vers l'Europe sup-

poserait une convergence des idéologies sociales des nations qui demeure hautement improbable. » (37)

Paul Magnette est également un des rares responsables politique d'un parti de gouvernement prêt à porter un regard lucide sur certaines fautes de son courant politique et sur l'avenir probable de l'UE : « Qui croit encore en l'Europe aujourd'hui ? Moi qui suis un fédéraliste meurtri et un peu désespéré, quand je parle à des étudiants, l'Europe ne représente plus rien pour eux. Par contre elle représente pour tous les perdants de la mondialisation, la cause de tous les problèmes. Donc elle est en train de se désintégrer. Les gens ne le voient pas encore, mais c'est comme un feu de cheminée : ça a pris, c'est invi-

Les institutions de l'UE et les traités qui les constituent rendent impossible leur transformation en un sens qui permette de préserver l'Etat social.

sible, mais à un moment donné, on le verra. Et le Brexit en est le premier symbole. (...) On va au-devant d'une désintégration politique des pays qui vont devenir ingouvernables, gouvernés par des dingues comme les Etats-Unis aujourd'hui. Et il y aura des mobilisations civiques massives. Je crois que l'Europe n'échappera pas à une forme de grande désintégration politique, un réveil de la société civile, et l'apparition d'une nouvelle génération politique qui sera plus en phase avec la société civile. » (38) La responsabilité de cette désintégration devant, selon lui, être recherchée non seulement dans la conception de la zone euro (traité de Maastricht, 1992) mais également dans la gouvernance économique et budgétaire austéritaire (*Six Pack*, 2011) mise en place

après la crise de 2008, l'une et l'autre avec le soutien des « socialistes » européens : « Il y a une responsabilité énorme dans le tournant libéral-conservateur. Sans faire tout remonter à Maastricht, le *Six Pack*, c'est la mort de l'Europe. » (39).

L'éclatement politique de l'UE est dès lors, selon lui, de l'ordre du probable, voire du souhaitable : « J'imagine bien le Brexit être suivi par un Polxit, un Hongxit, un Roumaxit, un Bulgxit (...) ces pays sortiraient de l'Union et noueraient des accords commerciaux ou de partenariat. (...) Ça permettrait d'arrêter un peu la concurrence interne : on se retrouve alors avec des pays beaucoup plus proches en termes de niveau de PIB et de modèle socio-économique. » (40)

Ceta comme révélateur

En 2016, le gouvernement wallon, alors présidé par Paul Magnette, a envisagé de bloquer l'adoption de l'imbuvable traité de libre-échange avec la Canada (Ceta), au point d'empêcher, le temps d'une semaine, sa ratification par un sommet européen. Si son appréciation de l'importance des avancées obtenues par le gouvernement wallon grâce à sa résistance est discutable, il est toutefois remarquable que, dans le livre qu'il y consacre, Paul Magnette ne fasse pas mystère de l'isolement auquel il s'est trouvé confronté, au niveau européen, au sein de sa propre famille politique socialiste, largement convertie au social-libéralisme : « Les pressions ne venaient pas seulement de la droite, elles s'exerçaient aussi au sein de la social-démocratie européenne et s'adressaient, cette fois, directement au président du PS, Elio Di Rupo. Tout au long du week-end [précédent l'adoption prévue du traité, en octobre 2016], les chefs d'Etat et de gouvernements sociaux-démocrates européens lui ont fait savoir combien ils désapprouvaient l'attitude de la Wallonie et lui demandaient de remettre en cause le ministre-Président récalcitrant qui refuse d'entonner avec eux un vibrant hommage au Ceta. (...) Nos collègues socialistes ont même été jusqu'à écrire une lettre ouverte à Elio Di Rupo, l'invitant à se réjouir avec eux des vertus du Ceta. » (41) Les institutions de l'UE et les traités qui les constituent rendent impossible leur transformation en un sens qui permette de préserver l'Etat social. De plus, ill n'existe pas de peuple

européen ni d'espace public européen permettant d'articuler des solidarités et une gestion démocratique à l'échelle de l'UE. Enfin, aucun mouvement social, aucune force politique, ne veut défendre l'Etat social au niveau européen...

Examiner un problème n'est pas encore disposer d'une solution, mais c'est la seule voie pour la trouver.

La « désintégration politique » et la « sortie de l'UE » ne sont pas par elles-mêmes des gages de progrès démocratiques et sociaux. Elles suscitent également des questions : pour faire quoi, comment et avec qui ? Au terme de cet état des lieux sur l'avenir de l'UE, on reste avec plus de questions que de réponses. Examiner un problème n'est pas encore disposer d'une solution, mais c'est la seule voie pour la trouver. □

(1) Arnaud Lismond-Mertes, Union européenne : stop ou encore ? (1^{ère} partie), in *Ensemble !*, n°94, septembre 2017. Cette première partie donnait en particulier écho aux analyses développées dans les livres écrits par Olivier Delorme, *30 bonnes raisons pour sortir de l'Europe* (2017), Coralie Delaume et David Cayla, *La fin de l'Union européenne* (2017). Cet article plongeait lui-même une série d'analyses précédentes, dont : Arnaud Lismond-Mertes, L'européisme après l'expérience grecque, *Ensemble !* n°90, mars 2016 ; idem, Euro : stop ou encore ?, *Ensemble !* n°92, décembre 2016.

(2) www.cecineestpasunecrise.org

(3) Jean-Pascal Labille et alii, *Ceci n'est pas une crise* (2015), p. 31 et 37.

(4) *ibid.*, p. 38.

(5) *ibid.*, p. 55.

(6) *ibid.*, p. 77.

(7) Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 sur les évolutions et adaptations possibles de la structure institutionnelle actuelle de l'Union européenne (2014/2248(INI)), disponible sur www.europarl.europa.eu

(8) voir détails du vote sur

www.votewatch.eu

(9) Résol (2014/2248(INI)), point 8.

(10) Philippe Huberdeau *La construction européenne est-elle irréversible ?*, 2017, p.165.

(11) Résol (2014/2248(INI)), considérant O.

(12) *ibid.*, point 22.

(13) *ibid.*, point 20.

(14) Guy Verhofstadt, *Le mal européen*, 2016, p. 341.

(15) *ibid.*, p. 349.

(16) *ibid.*, p. 352.

(17) Résol (2014/2248(INI)), considérant Z., point 38.

(18) Verhofstadt (2016), p. 359.

(19) *Ibid.*, p. 376.

(20) Résol (2014/2248(INI)), point 69.

(21) *Ibid.*, point 42.

(22) Huberdeau (2017), p. 164.

(23) Antoine Vauchez, Thomas Piketty et alii, *Pour un traité de démocratisation de l'Europe*, 2017, p. 10.

(24) Résol (2014/2248(INI)), point 82.

(25) www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-%2f%2fEP%2f%2fTEXT%2bCRE%2b20170214%2bITEM-003%2bDOC%2bXML%2bVo%2f%2fFR&language=FR

(26) Jean-Luc Mélenchon, explications de vote, 13-16 février 2017. <http://europe.jean-luc-melenchon.fr>

(27) Commission européenne, *Livre Blanc sur l'avenir de l'Europe*, mars 2017.

(28) Elio Di Rupo, *Nouvelles conquêtes – A gauche pour un monde plus juste*, 2017.

(29) *Ibid.*, p. 176.

(30) *Ibid.*, p. 167.

(31) Parti socialiste, *Le Progrès pour tous - projet du PS 2003, 2003*, p. 52.

(32) *ibid.*, p. 195.

(33) Elio Di Rupo, *Nouvelles conquêtes – A gauche pour un monde plus juste*, 2017, p. 164.

(34) Proposition de proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux; COM (2017) 251 final. <http://eur-lex.europa.eu/>

(35) Jean-Luc Mélenchon, Europe sociale : la farce continue. Communiqué de presse du 17 novembre 2017. <https://melenchon.fr>

(36) Paul Magnette, *Le régime politique de l'Union européenne (4^e édition mise à jour et augmentée, 2017b)*, p. 239.

(37) *Ibid.*, p. 281.

(38) Paul Magnette: *L'Europe est en train de se désintégrer*, in *L'Echo*, 3 février 2017.

(39) *ibid.*

(40) *ibid.*

(41) Paul Magnette, *CETA Quand l'Europe déraile*, 2017, p. 77.